



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et
interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

**Service régional de l'alimentation / pôle
phytosanitaire**

Compte rendu de réunion

CROPSAV section végétale
13 mars 2024

Structures présentes	DRIAAF, Chambre agriculture de région, FREDON, FNPFP, UNEP, Ville de Paris, Jardineries et animaleries de France, DDPP 92.
Structures excusées	OFB Ile-de-France, Conseil départemental 78, FRSEA, Conseil régional, Département Santé des forêts, Fédération du négoce agricole, JA 77, CIVC.

La réunion annuelle de la section végétale du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) d'Ile-de-France s'est déroulée le 13 mars à la Préfecture de région. Cette instance réunit les acteurs régionaux des filières agricoles, du végétal d'ornement et du patrimoine arboré. Sous la présidence de Benjamin Genton, directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), les présentations ont porté sur le bilan des dispositifs de surveillance sanitaire des végétaux (réseaux d'épidémiosurveillance, surveillance des organismes réglementés et émergents, inspections à l'importation de végétaux et produits végétaux) et de gestion des organismes nuisibles détectés dans la région (flavescente dorée de la vigne, mouches des fruits d'origine exotique, chancre coloré du platane).

La première partie du CROPSAV a été consacrée au bilan des réseaux d'épidémiosurveillance, présenté par Anne Papin, animatrice interfilières à la chambre d'agriculture de région. En 2023, le budget dédié ayant subi une nouvelle baisse, la surveillance a dû être réduite sur certaines cultures (pois, cultures maraîchères, etc.). Pour la filière grandes cultures, on enregistre une nouvelle diminution du nombre de parcelles suivies pour le blé et le colza, alors que ce sont deux des principales cultures à enjeux phytosanitaires de la région. **Il convient de remobiliser des structures anciennement observatrices.** A l'inverse, on note une augmentation des parcelles de betteraves suivies grâce à une mobilisation des observateurs, dont les sucreries, renforcée par le contexte de l'interdiction des néonicotinoïdes. De même pour les filières « pépinière » et « horticulture », on constate toujours une forte participation de producteurs au réseau, car l'observation de leurs productions leur est indispensable notamment pour la mise en place de la protection biologique intégrée. Pour 2024, le budget du dispositif est équivalent à celui de 2023. Au niveau de la filière maraîchage, le CROPSAV valide la proposition de FREDON de remplacer les suivis des carottes et des poireaux par celui de la tomate qui fait face à de nombreuses problématiques sanitaires.

Le service régional de l'alimentation (SRAL) a présenté la nouvelle grille de contrôle de second niveau des réseaux et du bulletin de santé du végétal (BSV) 2.0. Tant sur la forme que sur le fond, les BSV réalisés en Ile-de-France contiennent les éléments attendus : analyses de risque, informations sur les méthodes prophylactiques et alternatives, le biocontrôle, les résistances, les organismes réglementés, les enjeux « One health ».

Enfin les résultats du plan de surveillance des résistances, conduit dans la région, mettent en évidence depuis 2021 l'apparition de nouvelles résistances du vulpin et du ray-grass aux substances flufenacet et prosulfocarbe, ainsi que des débuts de résistance ray-grass au glyphosate. Cela va complexifier encore plus la gestion de ces adventices qui ne peut s'envisager uniquement avec un recours aux herbicides.

Dans un second temps, Mohammed Rouina, chef du pôle phytosanitaire, a dressé le bilan de la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) pour l'année 2023. Cette surveillance qui concerne toutes les filières agricoles de la région, ainsi que les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) et le bois potentiellement vecteur de parasites (palettes, emballages, écorces, etc.) s'est traduite par 530 inspections réalisées par FREDON Ile-de-France (80 %) et le SRAL (20 %) pour surveiller environ 70 organismes de quarantaine. Près de 120 pièges ont été suivis et 673 prélèvements réalisés (de terre, d'insectes, de végétal, etc.). Une nouvelle espèce de mouche de fruit a été détectée.

Un focus a par ailleurs été fait sur la principale menace que constitue le scarabée japonais (*Popillia japonica*) qui semble hors de contrôle en Lombardie et essaim de plus en plus vers les régions italiennes voisines et la Suisse. Une grande partie de la surveillance régionale a été concentrée sur les axes de communication par lesquels l'insecte pourrait être introduit sur le territoire francilien (pièges à proximité des aéroports ainsi que des aires de l'autoroute A6), et également sur les gazons sportifs (golfs, terrains de sports), zones les plus propices aux pontes. Un exercice de simulation d'alerte sera réalisé cette année.

Une seule alerte a eu lieu en 2023 concernant des plantes de *Ficus microcarpa*, en provenance des Pays-Bas et potentiellement contaminées par le nématode *Méloïdogyne enterolobii*. Comme bien souvent, une grande partie des plantes achetées par des particuliers chez les revendeurs ne peuvent être tracées. En ce qui concerne les suspicions (signalements par des professionnels ou des particuliers), le nombre a été très important en 2023 (30), dont près de la moitié concernait le chancre coloré du platane mais celles-ci se sont révélées négatives.

Pour la première fois dans cette instance, a été présentée la surveillance effectuée à l'importation de végétaux et produits végétaux. Mathilde Chanteloube, cheffe du poste de contrôle frontalier (PCF) phytosanitaire de Roissy-Charles de Gaulle, a détaillé les modalités de contrôles (documentaire et physique) de lots effectués 7 jours sur 7 par son équipe de 14 agents. Le volume des contrôles de ce poste, l'un des premiers de l'Union européenne, augmente régulièrement chaque année. La diversité des produits (fruits exotiques, fleurs coupées, fruits de contre-saison, semences, boutures, plantes aquatiques, etc) et la diversité des origines (de l'ensemble des continents) génèrent de multiples risques d'introduction d'organismes nuisibles. En 2023, 79 lots ont été refusés en raison de la présence d'un organisme de quarantaine. Les détections les plus fréquentes sont celles de mouches des fruits *Bactrocera* sp (en provenance d'Afrique ou d'Asie) ou *Anastrepha* sp (d'Amérique du sud) ainsi que des aleurodes (*Bemisia tabaci*) ou des mouches mineuses (*Liriomyza sativae trifolii*) d'origine Asie ou Afrique. Il a été précisé que le contrôle des résidus de produits phytosanitaires sur les lots importés était de la compétence des services douaniers et non phytosanitaires.

La dernière partie du CROPSAV a été consacrée à un point d'actualité sur la situation de 3 organismes nuisibles dans la région. Florian Philippe responsable du pôle inspection de FREDON Ile-de-France a d'abord évoqué la flavescence dorée de la vigne détectée en 2022, pour la première fois dans la région, à Nanteuil-sur-Marne (77). Après un rappel de la biologie de la maladie et de sa cicadelle vectrice, ainsi que des symptômes, les modalités de gestion du foyer définies par l'arrêté préfectoral du 17/04/2023 ont été exposées. Une prospection collective a été organisée par le comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) sur la zone délimitée de Nanteuil-sur-Marne qui déborde sur la commune (et région) voisine de Crouttes-sur-Marne (02). Aucun nouveau symptôme de flavescence n'a été détecté, mais en revanche beaucoup de pieds présentant l'autre maladie de type jaunisse, le bois noir, ont été détectés et doivent faire l'objet d'un arrachage avant le 31/03/2024.

Bertrand Huguet, chef de l'unité surveillance et environnement au pôle phytosanitaire a dressé un état des lieux de la surveillance des mouches des fruits de type *Bactrocera*. Depuis 2019, un réseau de pièges a été déployé d'abord à proximité des points d'entrée potentiels (Rungis, Orly et Roissy) et étendu chaque année au fil des captures plus éloignées. Le nombre de captures de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) est en très forte hausse en 2022 et 2023, notamment dans les jardins familiaux les plus proches du complexe Rungis – Orly. Des captures plus isolées sont enregistrées dans tous les autres départements. Les analyses génétiques de l'ANSES indiquent que plus de 80 % des captures sont des pathotypes originaires d'Afrique, arrivant sans doute par des mangues et autres fruits sensibles. A ce stade, aucune larve n'a été détectée (on trouve essentiellement des larves de mouche méditerranéenne *Ceratitis capitata*) et on peut pas conclure à une installation de cette mouche, qu'une expertise ANSES n'envisage que dans le pourtour méditerranéen ou en Corse. Ce sujet reste dans les priorités pour 2024 au même titre que celui du chancre coloré du platane.

La surveillance active réalisée vis-à-vis de cette maladie (près de 20 000 platanes observés chaque année depuis 2021), tant dans les 4 communes avec des foyers que dans des zones indemnes, de même que les signalements, n'a pas mis en évidence de nouveaux foyers pour la première fois depuis 2019. La menace reste bien présente cependant au regard des contrôles de chantiers réalisés par le SRAL qui montrent qu'en zone indemne la très grande majorité des entreprises de travaux publics ne connaît pas, et ne met pas en œuvre, les obligations de désinfection avant et après tout chantier sur ou à proximité de platanes. Le prochain arrêté national de lutte contre le chancre coloré va renforcer les leviers en permettant aux collectivités de mettre des clauses de prophylaxie dans leurs marchés publics. Il va également étendre à l'ensemble du territoire l'obligation d'entrer dans le dispositif du passeport phytosanitaire (déjà en vigueur depuis 2023 en zone délimitée pour le transport de bois de platane sous toutes ces formes (opérations d'abattage, de taille, élagage). Pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de la protection des platanes, à leurs obligations réglementaires et aux bonnes pratiques, Maelle Leroux, chargée de mission à FREDON Ile-de-France, a présenté le parcours PROTECTPLATANE©, mis en place avec l'appui de la DRIA AF Sur la base de formations de référents et d'un audit d'attribution, les entreprises engagées pourront valoriser ce savoir-faire auprès de leurs donneurs d'ordre (collectivités, gestionnaires de réseau). Depuis cet automne, 4 agences du végétal ont réussi le parcours et 5 autres sont en cours. L'objectif de 2024 est de faire entrer des entreprises des travaux publics dans le dispositif.

Cette réunion a montré une nouvelle fois l'importance de protéger nos territoires face à l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux. Pour tendre vers cet objectif, il est crucial de continuer à œuvrer collectivement pour maintenir et développer nos réseaux de surveillance, dans les filières agricoles et non agricoles ainsi que mettre en place des mesures de prévention.